

Les agriculteurs devront planter des récoltes favorisant la conservation des sols et le ministre devra les y encourager. Et il faudra peut-être enfouir ces récoltes afin de conserver l'humidité des sols.

Le ministre s'engagera-t-il dans des programmes de conservation des sols comportant des versements aux agriculteurs qui entreprendront ce genre de travaux? Cela s'est fait ailleurs, et particulièrement aux États-Unis. Le programme de conservation s'adressera-t-il aux agriculteurs individuellement ou à l'ensemble d'une région? Le ministre songe-t-il simplement, afin de favoriser la conservation du sol à l'épandage d'engrais artificiels qu'exige une ferme en particulier?

Sauf erreur, le ministre est un avocat de Montréal, et il ne connaît peut-être pas très bien l'agriculture—il vient des îles de la Madeleine, excusez-moi, je me reprends. Il devrait donc parcourir le Canada. Il devrait venir en Alberta, où se trouve ma circonscription, et je lui montrerai de quoi je parle, quels sont les travaux que nous voudrions voir réalisés dans le cadre de l'ARDA. L'idée de concentrer ses efforts dans une région du Canada ou dans un coin du pays n'est pas souhaitable, car le programme de l'ARDA a été élaboré en vue d'une large application dans l'ensemble du pays. Nous aimerions que le ministre vienne dans notre province et se mette au courant de nos problèmes. J'interromprai ici mon argumentation, monsieur l'Orateur, pourvu que le ministre veuille bien expliquer le sens du mot marginal.

M. Howard Johnston (Okanagan-Revelstoke): J'aimerais faire une brève intervention au cours de ce débat afin de commenter la modification du nom de la loi sur la remise en valeur et l'aménagement des terres agricoles. Si le ministre a eu l'occasion d'y réfléchir, il serait peut-être plus heureux si l'on conservait le mot «agriculture» et si son amendement proposait d'appeler la mesure législative loi sur l'agriculture et le développement rural.

En Colombie-Britannique, le nom de la loi n'est certainement pas encore un mot de tous les jours. Il semble que dans cette province, les programmes n'aient été approuvés que très lentement et très rarement. Je crois que cet état de choses est en train de changer, surtout dans ma circonscription. Trente-sept programmes d'importance sont maintenant en marche, plus particulièrement dans le domaine de l'irrigation.

• (9.10 p.m.)

Le *Vernon News* du 28 février annonçait un vaste programme de reconstruction du

système d'irrigation de Vernon au coût de 6 millions de dollars. C'est un programme d'une valeur remarquable. Puis, le 24 mars, deux programmes de moindre envergure ont été approuvés dans le Nord de la région d'Okanagan. Il y avait aussi le système d'irrigation du district du lac Woods et celui de Grandview. En commentant ce projet, le journal local n'utilise pas le sigle mais bien le nom de la loi elle-même, bien qu'il soit un peu long: loi sur la remise en valeur et l'aménagement des terres agricoles. Il ne s'agit peut-être que du désir de cet excellent journal de se montrer correct et précis à l'extrême. Je crois aussi que c'est une indication qu'ARDA ne s'est pas jusqu'ici suffisamment occupé de la région de l'Okanagan ou, tout au moins, c'est peut-être une indication qu'il ne s'est pas autant occupé de cette région que d'autres régions du Canada.

A mon avis, ce serait une excellente idée de garder le mot «agricole» dans le titre de la loi, parce que ce serait mettre l'accent sur l'aspect pratique autant que sur l'aspect théorique de la loi.

Il me semble qu'en matière de développement agricole, comme dans le cas des travaux d'irrigation dont j'ai donné un aperçu, on a toujours l'assurance que les projets envisagés sont dans l'intérêt immédiat du district, et la mot «agricole» rendrait ce fait évident à première vue.

L'annonce d'un programme économique agricole peut être saluée avec joie par tous ceux qui sont soucieux du bien-être des districts impliqués; et le concept général de développement rural pourrait bénéficier des liens étroits qui existent entre les traditions agricoles et les entreprises rurales au Canada.

Les efforts tentés dans le domaine exclusif du développement rural, et qui sont sans rapport aucun avec celui de l'agriculture, feront souvent, sinon toujours, l'objet de controverses.

On nous a exposé divers projets, dont certains ont été critiqués ce soir parce qu'on les a trouvés trop nébuleux pour une organisation,—ou pour une loi comme celle-ci. Ce que l'on a exposé à la Chambre aujourd'hui motive l'adoption de ces mesures. En effet, je crois que la loi devrait être conçue de façon à viser les entreprises qui ont le goût du risque, qui sont originales, qui sortent de l'ordinaire. Je crois qu'il est absolument essentiel que le programme demeure aussi dynamique que possible.

En même temps, l'ARDA devrait garder, à mon sens, sa base agricole, solide et pratique dont l'administration est tellement utile dans